



NATIONS UNIES

Division de l'administration publique et de la
gestion du développement,
Département des Affaires économiques et sociales
(DAES) en partenariat avec
l'ONU Femmes



PRIX D'EXCELLENCE DES NATIONS UNIES POUR LE SERVICE PUBLIC

REGLES DE SOUMISSION DE CANDIDATURE ET PROCESSUS D'ÉVALUATION



Nations Unies

Pour de plus amples informations sur le prix, visiter UNPAN au: <http://unpan.org/unpsa>

Pour soumettre une candidature, prière de visiter: <http://www.unpan.org/applyunpsa2015>

TABLE DES MATIERES

1. HISTORIQUE.....	p.3
1.1 Qu'est-ce que le Prix d'Excellence des Nations Unies pour le Service Public (PENUSP)?	
1.2 Quel est son objectif?	
1.3 Qui gère le PENUSP?	
1.4 Comment le PENUSP a-t-il été institué?	
1.5 Quelles sont les catégories du PENUSP?	
1.6 Quand et comment les lauréats du PENUSP reçoivent leur prix?	
2. CRITERES D'ELIGIBILITE.....	p.5
2.1. La candidature est soumise par une tierce personne	
2.2. La candidature est relative à l'une des catégories du PENUSP	
2.3. Le formulaire de candidature en ligne est dûment rempli	
2.4. L'Initiative a été mise en œuvre et les documents l'étayant soumis pour le deuxième tour des évaluations	
3. LE PROCESSUS D'EVALUATION.....	p.7
3.1. Premier tour d'Evaluation	
3.2. Deuxième tour d'Evaluation	
3.3. Décision Finale du Comité d'experts de l'administration publique	
4. INSTITUTIONS RECEVANT LE PRIX.....	p.8
5. DISQUALIFICATION DES NOMINES.....	p.9
6. ANNULATION DU PRIX.....	p.9
7. CATEGORIES ET LEUR CRITERE D'EVALUATION	p.9
7.1. Améliorer la prestation de services	
7.2. Améliorer la participation à la prise de décision grâce à des mécanismes innovants	
7.3. Promouvoir l'approche du gouvernement inclusif et intégratif à l'Ère de l'Information	
7.4. Promouvoir une prestation des services publics tenant compte de l'équilibre des genres	

1. HISTORIQUE

1.1. Qu'est-ce que le Prix d'Excellence des Nations Unies pour le Service Public (PENUSP)?

Le Prix d'Excellence des Nations Unies pour le Service public est la plus prestigieuse distinction internationale d'excellence dans le Service public.

1.2. Quel est son objectif?

L'objectif principal du PENUSP est de récompenser la créativité et les contributions des institutions publiques du monde entier, au service d'une administration publique plus efficace et réactive. Par une compétition annuelle, le Prix d'Excellence des Nations Unies met l'accent sur le rôle, le professionnalisme et la visibilité du service public. Le programme vise à découvrir des innovations en matière de gouvernance; motiver les fonctionnaires pour promouvoir l'innovation; rehausser l'image du service public et renforcer la confiance dans le gouvernement; et répertorier et partager des initiatives réussies pour une éventuelle réplique à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Cela peut se traduire par les objectifs plus spécifiques ci-énumérés:

- (a) récompenser les services publics et motiver les fonctionnaires à maintenir la dynamique de l'innovation et l'amélioration de la prestation des services publics;
- (b) répertorier et disséminer les pratiques réussies et les expériences en administration publique afin de soutenir les efforts d'amélioration des prestations de services publics au niveau des pays;
- (c) contrebalancer toute image négative de l'administration publique, améliorer l'image et le prestige de la fonction publique et revitaliser l'administration publique comme une noble discipline sur laquelle le développement dépend en grande partie;
- (d) promouvoir, encourager et faciliter le contact entre institutions et organisations d'administration publiques et renforcer les réseaux des programmes des Nations Unies pour l'Administration publique et le développement; et
- (e) Renforcer le professionnalisme dans le service public en récompensant les expériences probantes en innovation et l'excellence dans le service public.

En bref, l'objectif du prix est de:

- Découvrir des innovations en matière de gouvernance;
- Récompenser l'excellence dans le secteur public;
- Encourager les fonctionnaires à promouvoir d'avantage l'innovation;
- Mettre l'accent sur le professionnalisme dans le service public;
- Rehausser l'image du service public;
- Améliorer la confiance dans le gouvernement; et
- Enumérer et disséminer les pratiques réussies pour une éventuelle répétition.

1.3. Qui gère le Prix d'Excellence des Nations Unies pour le Service Public (PENUSP)?

Le programme est cogéré par la Division de l'administration publique et de la gestion du développement (DAPGD) du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et (ONU-DAES) et l'ONU-Femmes.

1.4. Comment le PENUSP a-t-il été institué?

En l'an 2000, le Conseil économique et social des Nations Unies a entériné la recommandation du Groupe d'Experts du programme des Nations Unie pour l'administration publique en déclarant :

“Une journée des Nations Unies pour le service public pour célébrer la valeur et la vertu au service de la communauté aux niveaux local, national et mondial, avec des prix qui seront attribués par le SG pour la contribution à la cause du rôle, du prestige et de la visibilité du service public.”

Trois années plus tard en 2003, l'Assemblée générale dans sa résolution 57/277, a désigné le 23 juin comme la journée des Nations Unies pour le Service Public et a encouragé les états membres à organiser ce jour, chaque année, des activités spéciales pour souligner la contribution du service public au processus de développement.

Une Résolution des Nations Unies déclare la Journée du Service Public

Résolution de l'Assemblée générale (A/RES/ 57/277) du 7 mars 2003

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 50/225 du 19 avril 1996, 53/201 du 15 décembre 1998 et 56/213 du 21 décembre 2001 sur l'administration publique et le développement, ainsi que la résolution 2001/45 du Conseil économique et social, en date du 20 décembre 2001,

Soulignant la nécessité d'initiatives de renforcement des capacités visant à mettre en place des institutions, à mettre en valeur les ressources humaines, à améliorer la gestion financière et à tirer parti de la puissance de l'information et de la technologie,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'administration publique dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire;
2. Rétère que l'efficacité, la responsabilité, l'efficience et la transparence de l'administration publique, aux niveaux national et international, ont un rôle décisif à jouer dans la réalisation des objectifs convenus au plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et, dans ce contexte, souligne qu'il est nécessaire de promouvoir le renforcement des capacités administratives et de gestion du secteur public, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition;
3. Décide que le 23 juin sera déclaré Journée des Nations Unies pour la fonction publique et encourage les États Membres à organiser ce jour-là des manifestations spéciales pour mettre en valeur la contribution de la fonction publique au processus de développement;
4. Remercie vivement le Royaume du Maroc pour son offre généreuse d'accueillir le quatrième Forum mondial à Marrakech, en décembre 2002;
5. Accueille avec satisfaction l'appui fonctionnel que le Secrétariat a fourni pour ce Forum mondial et l'invite à assurer également cet appui à l'avenir pour d'éventuels autres forums de même type;
6. Se félicite de nouveau du rôle que le Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration et les finances publiques joue dans la promotion de l'échange d'informations et de données d'expérience et dans le renforcement des capacités dont disposent les pays en développement pour utiliser les technologies de l'information et des communications à cette fin, et rappelle qu'il faudrait encourager tout spécialement l'échange de données d'expérience ayant trait au rôle de l'administration publique dans la réalisation des objectifs convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;
7. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, sous la forme qu'il jugera appropriée, un rapport sur l'application de la présente résolution.

1.5. Quelles sont les catégories du PENUSP?

Le prix d'Excellence des Nations Unies pour le Service Public sera décerné dans les 4 catégories ci-après:

- Améliorer la prestation de services
- Améliorer la participation à la prise de décision grâce à des mécanismes innovants
- Promouvoir l'approche du gouvernement inclusif et intégratif à l'Ère de l'Information
- Promouvoir une prestation des services publics tenant compte de l'équilibre des genres

S'il est compréhensible que certaines initiatives peuvent entrer dans le champ d'application de plus d'une catégorie, les candidats doivent s'assurer de choisir une seule catégorie, c'est à dire celle qui représente le mieux et s'adapte à l'initiative.

Afin de garantir une distribution géographique équitable des candidatures de différents pays, les lauréats sont choisis par région comme suit:

- Afrique;
- Asie et Pacifique;
- Europe et Amérique du Nord;
- Amérique latine et Caraïbes; et
- Asie Occidentale

1.6. Quand et comment les lauréats du PENUSP reçoivent leur prix?

Les prix sont décernés tous les 23 juin, journée décrétée par l'Assemblée générale comme la [Journée des Nations Unies pour la fonction publique](#) (A/RES/57/277) pour « célébrer la valeur et la vertu au service de la communauté ». L'Assemblée générale, dans sa résolution 57/277, encourage les Pays membres à organiser des événements spéciaux ce jour pour mettre l'accent sur la contribution du service public dans le processus de développement.

Plus de 500 participants sont invités chaque année à prendre part à cet événement. Dans le passé, le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général des Nations Unies ainsi que le Secrétaire général adjoint du département des affaires économiques et sociales étaient invités à prendre part à cet événement. Chaque année, la cérémonie s'inscrit dans un forum qui dure quatre jours et se déroule dans une région différente du monde. Pour visionner les événements de ces dernières années, prière de visiter: <http://www.unpan.org/unpsa>

2. CRITERES D'ELIGIBILITE

Qui est éligible et qui peut inscrire une institution?

Nominés: Les organisations, agences ou toutes autres institutions assimilées appartenant au secteur public, ainsi que les partenariats public-privé et les établissements privés exerçant une mission de service public sont susceptibles d'être nominés.

Proposants: Les candidatures doivent être soumises par une institution autre que celle qui est nominée. **Les auto-nominations ne sont donc pas acceptées.** Les organisations habilitées à soumettre des candidatures peuvent être des agences ou entités gouvernementales, des universités, des organisations non-gouvernementales, des associations professionnelles, de préférence, des organismes, organisations ou entités ayant bénéficié de l'initiative.

Les innovations purement scientifiques, dans le domaine médical ou le domaine des sciences de

l'environnement par exemple, ne sont pas admises à concourir pour le prix des Nations Unies au Service public.

2.1 La nomination est faite par une tierce personne

La nomination doit être faite par une tierce personne. Une tierce personne est un individu ou une entité qui n'a pas été directement impliquée dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'initiative. Cette tierce personne ne doit pas avoir une relation hiérarchique directe ou un lien avec l'institution nommée, par exemple un département du ministère ne peut pas nommer le même ministère.

Qui ne peut pas recommander une initiative?

Le PENUSP (Prix d'Excellence des Nations Unies pour le service public) n'accepte pas d'auto-nomination: l'auto-nomination, c'est quand l'institution devant être nommée et l'institution qui recommande la nomination est la même ou ont une relation directe.

Toute institution ou individu impliqué dans le processus de sélection et d'évaluation ne peut nommer/recommander une initiative.

2.2 La nomination se rapporte à l'une des catégories du PENUSP

La nomination doit être directement liée à l'une des catégories: l'initiative recommandée doit être liée à la catégorie du prix pour laquelle elle est nommée et être relative à l'administration publique. Le programme n'accepte pas les nominations qui sont des innovations purement scientifiques (par exemple dans les sciences médicales ou environnementales) ou sont mis en œuvre par une organisation non-publique (ONG, organisations du secteur privé, université privée, etc.) La catégorie ne peut être modifiée une fois la candidature soumise, même si plus tard, il s'avère que la mauvaise catégorie a été choisie. Les personnes qui procèdent aux nominations/recommandations sont donc invitées à prêter une attention particulière aux critères inhérents aux différentes catégories lors du choix d'une catégorie dans laquelle une candidature doit être soumise.

2.3 Le formulaire de nomination est dûment rempli

Le formulaire de candidature en ligne doit être dûment rempli: ce qui signifie que tous les champs doivent contenir les informations demandées. Dans le cas où tous les champs utilisés pour décrire l'initiative ("résumé", "calendrier", "récit", etc) sont laissés vides, ou si la réponse ne correspond pas directement à la question posée, l'initiative ne peut pas être évaluée.

REMARQUE: Chaque champ ne doit pas dépasser la limite de caractères indiqué pour chaque question respectif, selon le formulaire de candidature. Tous les caractères au-delà de la limite ne seront pas lus par les Évaluateurs.

2.4 L'Initiative est mise en œuvre et les documents le justifiant sont soumis pour le deuxième tour d'évaluation

La maturité et l'impact de l'initiative seront pris en considération. Le programme exige un minimum d'une année de mise en œuvre avec un impact démontré et documenté pour être éligible pour l'évaluation. En outre, si une initiative qui est passée au second tour ne fournit pas les documents requis dans les délais prévus, la même initiative est disqualifiée.

3. LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le processus d'évaluation du PENUSP commence par une présélection des candidatures selon les critères d'éligibilité. Le processus d'évaluation se compose de trois cycles d'évaluation, ainsi que d'une révision finale des initiatives sélectionnées. Les candidatures pour l'année en cours, sont acceptées à partir du mois d'août jusqu'à la fin du mois d'octobre. Le processus d'évaluation est prévu en novembre et se termine en mars ou début avril (en fonction des dates de la rencontre du Comité d'experts de l'administration publique des Nations Unies).

3.1. Premier tour d'évaluation

Première étape- La DAPGD en collaboration avec l'ONU Femmes scrute et pré-sélectionne les nominations soumises en ligne dans la base de données du PENUSP au: <http://www.unpan.org/applyunpsa2015>. Les nominations en ligne peuvent se faire dans l'une des six langues officielles (arabe, chinois, anglais, français, russe ou espagnol) et par conséquent les évaluateurs doivent maîtriser une des six langues officielles. Chaque candidature est évaluée par deux différents experts indépendants pour assurer une évaluation juste des candidatures. Les évaluateurs évaluent chaque candidature selon un formulaire d'évaluation spécifique en fonction de la note reçue déterminée à chaque catégorie du prix. Les nominations sont notées et passent au second tour si elles sont au-dessus de la note éliminatoire déterminée à l'avance. Les initiatives retenues sont informées du résultat du premier tour et doivent soumettre des documents supplémentaires.

3.2. Second tour d'évaluation

Deuxième étape- La DAPGD, ainsi que l'ONU Femmes révisent les initiatives et sélectionnent les candidats sur la base de la documentation soumise. Toutes les initiatives sélectionnées lors du premier tour sont évaluées par les évaluateurs du PENUSP avec la documentation à l'appui. Chaque nomination est évaluée séparément par 2 évaluateurs, selon les modalités précitées.

Les évaluateurs n'évaluent pas les mêmes initiatives évaluées au premier tour. Ceci garantit l'équité du processus. La liste des cas examinés avec une note spécifique est communiquée aux membres du Sous-comité de CEAP qui décident des lauréats.

Les documents requis sont les suivants :

- 2 lettres de recommandation: Une lettre de recommandation est une lettre écrite par une organisation publique ou privée autre que l'organisation proposée, faisant état des réalisations notables résultant de la mise en œuvre de l'initiative soumise, en soulignant les raisons pour lesquelles cette initiative et/ou institution mérite de recevoir le prix. Une lettre de recommandation ne peut pas être écrite par l'institution qui nomme.
- Un minimum de deux et un maximum de cinq documents de support électroniques: les documents supplémentaires étayant l'initiative que cette dernière souhaite soumettre pour valider et mettre l'accent sur la nomination peuvent être de n'importe quelle nature (évaluation, rapport d'audit, résultats de sondage d'opinion client/citoyen ; livres, vidéo, articles de journaux, etc...).

Les institutions sont tenues de télécharger les dits documents sur le système du PENUSP à ou avant la date limite publiée.

Les initiatives dont la documentation supplémentaire requise, n'est pas soumise, sont éliminées d'office.

3.3. Troisième tour – Décision finale du Comité d’experts de l’administration publique (CEAP)

Troisième étape – Décision finale sur les lauréats - Les candidats présélectionnés sont évalués par un sous-comité du Comité d’experts de l’administration publique des Nations Unies, qui est un organe subsidiaire du Conseil économique et social des Nations Unies. Le sous-comité est composé de sept experts internationaux de l’administration publique. Ces experts sont choisis non seulement pour leur vaste expérience et leurs connaissances, mais également en tenant compte de la diversité géographique et l’équilibre entre les sexes.

Le sous-comité du CEAP décide des futurs lauréats, en tenant compte du fait qu’il ne peut y avoir plus d’un lauréat par catégorie et par région. Vu que le PENUSP considère 5 régions (Afrique, Asie et Pacifique, Europe et Amérique du Nord, Amérique Latine et Caraïbes, Asie Occidentale) et 4 catégories, le nombre maximum de prix est de 20 pour la première place et 20 pour la deuxième place. Si l’initiative qui a la meilleure note dans une région donnée est très mal classée en comparaison aux initiatives des autres régions et n’est par conséquent pas appropriée, le sous-comité peut décider de ne pas décerner de prix. Dans de rares cas ou plus d’une initiative a eu un impact significatif, deux lauréats peuvent se voir attribuer la deuxième place pour une catégorie dans une et région donnée.

Suite aux recommandations des lauréats du PENUSP par le sous-comité du CEAP, un processus de vérification et validation est mis en œuvre pour assurer une concordance entre la documentation de nomination soumise et la réalité du terrain. L’équipe du PENUSP collectera des informations pour corroborer les thèses avancées dans le formulaire de nomination ainsi que la documentation de support par l’initiative nominée en faisant des recherches en ligne et en contactant les bureaux du PNUD local ou tout autre organisation internationales, régionales ou partenaires locaux. Le processus d’évaluation est strictement basé sur les activités et les impacts faits par l’initiative lauréate et non sur une autre initiative entreprise par la même institution. Si la validation préliminaire d’un cas spécifique révèle certains problèmes, par exemple des malversations directement liées à leur initiative, cette dernière sera purement et simplement disqualifiée. En l’absence de bureaux du PNUD dans le pays, d’autres organisations internationales telles que la Banque mondiale ou d’autres ONG proéminentes travaillant dans le pays seront contactés. Les lauréats des prix sont officiellement annoncés en mai chaque année.

Suite à ce processus de vérification, les lauréats des prix sont annoncés officiellement. La cérémonie a lieu chaque année lors de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique le 23 Juin.

4. INSTITUTION RECEVANT LE PRIX

4.1. Les prix ne peuvent être conférés qu’aux institutions du secteur public qui témoignent de la propriété des initiatives nominées. Une agence d’exécution n’est pas qualifiée pour recevoir un prix, même si elle a été impliquée dans la mise en œuvre de l’initiative sur une base consultative.

4.2. Le prix est décerné à l’initiative et à l’institution qui est responsable de sa mise en œuvre et non pas à la personne qui l’a initiée ou mis en œuvre. Un individu ne peut recevoir le prix.

5. DISQUALIFICATION DES NOMINATIONS

Les institutions seront automatiquement disqualifiées pour les raisons suivantes:

- 5.1. Non observance des règles de soumission des nominations
- 5.2. Conflit d'intérêt quel que soit et non-adhésion au processus par les parties concernées
- 5.3. Présentation d'informations fausses et trompeuses ainsi que de documents d'appui frauduleux
- 5.4. Incapacité de fournir une documentation suffisante pour l'évaluation de l'initiative au moment demandé
- 5.5. Comportement contraire à l'éthique, y compris des pressions incommodes sur toute personne impliquée dans le processus d'évaluation et de sélection.

6. ANNULATION DU PRIX

Un prix peut être révoqué par le Comité d'Expert pour l'Administration Publique (CEAP), à tout moment, s'il a été établi que l'institution n'a pas respecté les règles du Prix des Nations Unies pour le Service Public (PENUSP). La décision du CEAP est irrévocable.

7. CATEGORIES ET LEURS CRITERES D'EVALUATION

Lors de la révision des initiatives, une série de questions permet de vérifier que l'initiative répond à certains ou tous les critères de la catégorie correspondante. Pour de plus amples informations sur les critères relatifs à chaque catégorie, prière de voir ci-après.

Catégorie 1

Améliorer la prestation de services

Critères	Description
Améliorer l'efficacité	Rationaliser les processus, réduire la paperasserie administrative et améliorer la coordination ainsi que toutes autres mesures accroissant l'efficacité. L'amélioration de l'efficacité doit être démontrée par des indicateurs quantifiables, des enquêtes d'opinion, des questionnaires, etc.
Offrir une prestation de services de qualité	Améliorer la rapidité, la courtoisie, l'accès aux services et le souci de l'utilisateur lors de la prestation de services publics. Ceci implique des services publics disponibles dans des temps et par des moyens convenables pour le grand public, un traitement rapide des demandes ou des réclamations, une réduction du volume de documents à remplir/fournir et autres tracasseries administratives obligatoires avant de recevoir le service.
Intégrer les commentaires des citoyens	Prendre activement en considération les informations et commentaires des citoyens sur la satisfaction de la prestation des services publics.
Améliorer l'accès et promouvoir l'équité	Favoriser l'équité en élargissant l'accès à la prestation de services aux groupes vulnérables (comme par exemple les pauvres, les femmes, les minorités, les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et autres) et /ou en permettant la prestation de services à une population plus large, notamment grâce à des mécanismes qui favorisent l'inclusion sociale. Étendre les services à une population plus large qu'auparavant.
Favoriser les partenariats	Favoriser les partenariats entre le secteur public, la société civile et le secteur privé dans le service public et sa mise en œuvre.
Transformer l'administration	Appliquer des transformations à grande échelle, plutôt que des améliorations marginales. Des méthodes, outils et techniques novateurs, dans un contexte spécifique à un pays ou une région, sont employés dans des domaines comme la modernisation, le changement de culture organisationnelle,

	les réformes administratives ou la reconfiguration des procédures de prestations de service par le gouvernement.
Présenter un concept nouveau	Présenter une idée originale, une approche nouvelle dans la résolution des problèmes, ou une politique ou une mise en œuvre originale de celle-ci, dans le cadre d'un pays ou d'une région donné(e), au service d'une meilleure prestation de services publics.

Catégorie 2

Améliorer la participation à la prise de décision grâce à des mécanismes innovants

Critères	Description
Favorise la conformité aux attentes	Accroître la réactivité du gouvernement aux demandes et besoins des citoyens, favoriser la prise en compte des avis exprimés sur les affaires publique par les groupes de population concernés, et démontrer de la transparence grâce à l'emploi de mécanismes de consultation du public.
Favorise la participation grâce à de nouveaux mécanismes institutionnels	Mettre en œuvre des processus et des mécanismes institutionnels nouveaux afin de canaliser les demandes et opinions des citoyens. Ceci comprend notamment des systèmes d'appui à la prise de décision, la mise en place de réseaux par le gouvernement et des mécanismes de consultation. Ces moyens nouveaux menant à une définition et une mise en œuvre plus efficaces des politiques, ainsi qu'à des approches holistiques et « horizontales » de la prestation de services aux citoyens et de la gestion.
Facilite la Participation électronique	Permettre aux gouvernements – décideurs et acteurs publics – de mieux interagir avec le public, et plus particulièrement avec les usagers, et permettre aux citoyens de mieux exprimer leurs besoins, de participer et d'influer sur la prise de décisions, de donner des avis sur la mise en œuvre des politiques, de porter une appréciation sur les services publics (services en ligne ou autres) ainsi que de transmettre leurs plaintes.
Transforme l'Administration	Appliquer des transformations à grande échelle, plutôt que des améliorations marginales. Des méthodes, outils et techniques novateurs, dans un contexte spécifique à un pays ou une région, sont employés dans des domaines comme la modernisation, le changement de culture organisationnelle, les réformes administratives ou la reconfiguration des procédures de prestations de service par le gouvernement.
Introduit un nouveau concept	Présenter une idée originale, une approche nouvelle dans la résolution des problèmes, ou une politique ou une mise en œuvre originale de celle-ci, dans le cadre d'un pays ou d'une région donné(e), au service d'une plus grande participation des citoyens, surtout des plus pauvres, à la prise de décision.

Catégorie 3

Promouvoir l'approche du gouvernement inclusif et intégratif à l'Ère de l'Information

Critère	Description
Favorise des cadres réglementaires et institutionnels en vue d'harmoniser les politiques et les programmes et d'intégrer les services	Élabore et applique des stratégies nationales et des cadres réglementaires et institutionnels (portant sur les infrastructures, les personnes et les méthodes) en vue d'harmoniser les politiques et les programmes en favorisant la collaboration et en optimisant les synergies entre différents secteurs de l'administration pour promouvoir des résultats obtenus en collaboration plus utiles à la collectivité. Harmonise de manière cohérente la perspective globale du développement des pouvoirs publics avec les stratégies, les objectifs, les rôles et les responsabilités inter institutions. Favorise la coopération horizontale et verticale entre différents niveaux de l'administration pour fournir des services intégrés. Fournit un cadre et des mécanismes institutionnels garantissant un équilibre rationnel entre la collaboration intersectorielle et la responsabilisation sectorielle.
Favorise l'esprit d'entreprise, le renforcement des ressources humaines et une culture fondée sur la collaboration.	Répond à une conception précise et à volonté politique et comprend les mécanismes informatiques nécessaires pour améliorer les fonctions administratives et renforcer les ressources humaines de manière à dépasser les frontières organisationnelles au moyen d'un apprentissage et d'une formation permanents et d'autres activités de renforcement des capacités. Favorise une culture qui encourage la collaboration de manière à atteindre des objectifs et des résultats communs en vue d'accroître l'utilité pour la collectivité.
Améliore les résultats, l'interopérabilité et favorise les normes ouvertes	Améliore les résultats en intégrant des services administratifs vitaux dispersés dans divers organismes au moyen de normes et de données ouvertes et encourage l'emploi de systèmes partagés tels que l'informatique dématérialisée aux fins d'une intégration homogène. Minimise les doubles emplois et réduit les coûts grâce au partage des connaissances et à l'échange de données, à l'affectation plus efficace des ressources en conséquence de l'intégration des activités administratives finales, à l'utilisation de réseaux et de mécanismes novateurs tels que les mécanismes informatiques et en mettant en place, entre autres, des guichets uniques d'information, des informations en ligne et des sites mobiles regroupant tous les services administratifs pour faciliter les recherches et l'accès, etc. Permet à différents systèmes d'échanger des informations, de les associer à d'autres ressources informatiques et de les traiter ultérieurement aussi bien horizontalement que verticalement. Prend en compte les problèmes de confidentialité et de sécurité de l'information au stade de l'interopérabilité entre systèmes.
Favorise l'inclusion sociale et la collaboration entre organismes administratifs et particuliers	Favorise l'inclusion sociale en cherchant à atteindre les populations vulnérables dont i) les pauvres ; ii) les femmes ; iii) les personnes handicapées physiques ; iv) les analphabètes ; v) les jeunes ; vi) les personnes âgées ; vii) les migrants et viii) les peuples autochtones ; accroît les communications et l'interaction entre organismes administratifs et particuliers en vue d'améliorer la circulation de l'information, la transparence et le respect du principe de responsabilité ; prévoit des canaux aux fins de la participation active des particuliers et des mécanismes de contrôle et d'évaluation de la gestion du développement afin de promouvoir de concert la gouvernance publique.
Transforme l'administration	Inscrit la transformation dans un vaste cadre plutôt que d'effectuer des améliorations graduelles. Des méthodes, mécanismes et techniques novateurs, dans le contexte d'un pays ou d'une région, sont utilisés pour transformer les organismes publics en appliquant des approches globales concernant l'administration, s'agissant entre autres de la fourniture de services, au moyen de l'application stratégique de l'informatique dans l'administration.
Introduit un nouveau concept	Introduit une idée spécifique, une politique particulièrement novatrice et une conception de la mise en œuvre en vue de promouvoir des approches globales de l'administration ou des innovations, dans un pays ou dans une région, en vue d'améliorer l'action du secteur public et de promouvoir le développement socioéconomique.

Catégorie 4

Promouvoir une prestation des services publics tenant compte de l'équilibre des genres

Cogérée par le département des affaires économiques et social des Nations Unies (ONU-DAES) par le biais de sa Division de l'administration publique et de la gestion du développement (DAPGD) et l'ONU- Femmes

Critères	Description
Assurer une prestation de services de haute qualité pour les femmes	Améliorer l'accès à des services de haute qualité et abordables pour les femmes; intégrer dans les mécanismes de prestation de services des innovations qui répondent aux besoins spécifiques des femmes, en particulier en traitant les questions de risques sécuritaires, du fardeau des soins, de la mobilité et de l'accès, auxquelles sont confrontées les femmes.
Favoriser la responsabilité au niveau de la prestation des services pour les femmes	Utiliser divers types de documents qui peuvent servir à prouver que le gouvernement respecte les droits fondamentaux des femmes ; comporter des mécanismes qui aident les femmes à obtenir facilement des informations sur les actions gouvernementales, à lancer des enquêtes ou à obtenir une compensation si nécessaire; et s'assurer que les fonctionnaires sont sanctionnés lorsque les besoins des femmes ne sont pas pris en compte ou lorsque les droits des femmes à la prestation de services ne sont pas protégés.
Favoriser la transparence dans la prestation de services pour les femmes	Créer des mécanismes pour renforcer la capacité des femmes à observer, contrôler et analyser la prise de décision et les processus gouvernementaux, notamment par des processus de budgétisation et de planification participatifs, et des mécanismes de rétro information par les citoyens.
Favoriser la réactivité par rapport aux besoins des femmes	Renforcer la réactivité du gouvernement à répondre aux exigences et aux besoins des femmes, en particulier celles qui vivent dans les régions rurales éloignées ; démontrer une ouverture par le biais de mécanismes consultatifs impliquant les femmes et leurs représentants ; et mettre en œuvre de nouveaux processus et mécanismes institutionnels visant à diffuser les exigences et opinions des femmes. Cela peut passer par des systèmes d'appui aux décisions, le développement de réseaux gouvernementaux ainsi que des mécanismes de consultation menant à une prise de décisions et à une mise en œuvre plus efficace ainsi qu'à des approches multisectorielles et « horizontales » de la prestation et de la gestion des services publics.
Favoriser la parité entre hommes et femmes dans la prestation des services publics	Intégrer des incitations et des changements dans les politiques d'emploi, y compris au niveau des politiques de recrutement, de promotion, de formation, de compensation et de gestion des carrières, en vue d'augmenter le nombre de femmes travaillant au sein du secteur public à tous les niveaux, y compris celles travaillant aux niveaux opérationnels et de la prise de décisions.
Transformer l'administration	Impliquer la transformation du cadre général plutôt que des améliorations progressives, en vue de promouvoir les droits des femmes ; des méthodes, outils et techniques novatrices sont mis en œuvre pour répondre aux besoins des femmes, dans le cadre d'un pays ou d'une région donnés. Cela peut passer par la prestation de services gouvernementaux en ligne ; un changement dans la culture organisationnelle; des réformes administratives ; ou la révision des procédures gouvernementales pour une prestation de services tenant compte de l'équilibre des genres et l'application de processus de gestion de la connaissance.
Intégrer un nouveau concept pour la participation des femmes à la prise de décision	Intégrer une nouvelle approche distinctive en vue de promouvoir la participation des citoyens, notamment des femmes pauvres, à l'élaboration des politiques ; cela peut passer par l'application de nouvelles techniques de gestion de la connaissance, d'une politique unique ou d'une mise en œuvre conçue dans le contexte d'un pays ou d'une région donnés.

Pour toute assistance ou question(s), prière de nous contacter au:

John-Mary Kauzya
Chef, Service de la Gestion et de l'administration publique
DAPGD-DAES
Téléphone : + 1-212-963-1973
Télécopie : +1-212-963-2916
Courriel: kauzya@un.org

Stefania Senese
PNUPS Coordonnatrice
Spécialiste de la gouvernance et de l'administration publique
Service de la Gestion et de l'administration publique
DAPGD-DAES
Téléphone : + 1-212-9637188
Télécopie: +1-212-963-2916
Courriel: senese@un.org

Simen Gudevold
Spécialiste associé à la gouvernance et à l'administration publique
Service de la Gestion et de l'administration publique
DAPGD-DAES
Tél + 1-212-963-4851
Fax +1-212-963-2916
E-mail: gudevold@un.org

Nadine Manket (français et anglais) Assistante au programme
Service de la Gestion et de l'administration publique
DAPGD-DAES
Téléphone: 1-212-973-1702
Télécopie: 1-212-963-2916
Courriel: manket@un.org

Flor de Maria Velazco-Juárez (espagnol et anglais) Assistante au programme
Service de la Gestion et de l'administration publique
DAPGD-DAES
Téléphone: 1-917-367-3004
Télécopie: 1-212-963-2916
Courriel : velazco-juarez@un.org